

**PROCÈS-VERBAL**  
**RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Vendredi 30 Octobre 2015**

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal 23 Octobre 2015

Date de publication

**Etaient Présents** : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Pascal KNOBLOCH - Fabrice MARCHAND (Adjoints) - Jean-Louis BOURRIAUX - Laurent DELAFAYE - Matthieu GUYON - Jacky MARCHAND - Serge MORILLON - Véronique MOTHET (Conseillers)

**Absents et excusés** : Alexandra BOUGE - Fabienne MITAULT - Philippe RAYNAUD

Madame Marie Josée RICHARD a été élue secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents, la séance débute à 20 heures 30

**Ordre du jour** :

- Projet éolien WPD sur Château Garnier
- Informations divers autres projets éoliens
- Création du Syndicat de rivières
- Transfert de compétences à la Communauté de Communes (PLUI)
- Abri -bus à Faule
- Mini-déchetterie
- Schéma de mutualisation au niveau de la Communauté de Communes
- Indemnité Receveurs municipaux (Mmes FRANCHET et JEAMET)
- Retour commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Septembre 2015.

**Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 25 Septembre est adopté à l'unanimité.**

**1°) Trésorerie**

Le Maire rappelle que face :

- D'une part, devant les difficultés de trésorerie liées au décalage des remboursements d'emprunts et les ventes de terrains du lotissement « les Buis II » une demande d'emprunt à court terme a été faite auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 100.000€.
- D'autre part, la ligne de trésorerie, d'un montant de 75.000€ étant arrivée à terme le 15Août dernier, une demande de prorogation de 6 mois avait été sollicitée et acceptée par le Crédit Mutuel,

**Le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un emprunt d'un montant de 300.000€ auprès du Crédit Agricole, sur 15 ans, au taux fixe de 1,96% (+ frais de dossier 450 €)**

**Après discussion le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de l'organisme bancaire.**

### **2°) Projets Eoliens**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré des membres de plusieurs sociétés intéressées par l'implantation de parcs éoliens :

- La société WPD développe un projet de parc de cinq éoliennes de 2,5 MW sur la commune de Château Garnier. Une réunion publique est prévue le 4 Novembre prochain à la mairie de Château Garnier et il est demandé au Conseil Municipal de Saint Secondin de se prononcer sur le projet de parc éolien en vue de l'élaboration d'un dossier de demande de permis de construire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce favorablement au projet de parc éolien porté par la société WPD sur la commune de Château Garnier et encourage cette dernière à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.**

- La société VOLKSWING propose également un projet de parc éolien sur la commune de Saint Secondin et va lancer une étude d'impact environnemental et paysagère

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré rappelle la décision prise lors de la séance du 26 Juin dernier, à savoir que chaque fois qu'il sera sollicité par tel ou tel projet, il préfère attendre de voir le résultat des parcs en cours avant de se prononcer sur un nouveau projet.**

- La société LUMO, qui est une entreprise sociétale ayant mis en place un nouveau mode de financement participatif permettant à chaque citoyen d'investir dans la société et d'être actionnaire (sur une base minimum de 25€ et maximum de 25.000€). Ce principe de financement sera proposé pour le parc éolien de Saint Secondin, réalisé par la société ALTECH;

### **3°) Création du Syndicat de rivières**

Le Maire rappelle que suite à la fusion des syndicats de rivière sur le Clain, le périmètre Départemental arrêté par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a impliqué la création de deux Syndicats : Clain Nord et Clain Sud. Ce dernier est constitué de 39 communes adhérentes dont la commune de Saint Secondin.

Il présente le projet de statuts du futur syndicat, dont le siège serait basé à Couhé, au sein duquel siègeraient deux représentants par commune (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :**

- **le projet de périmètre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale relevant du bassin du Clain Sud dont la commune de Saint Secondin est concernée.**

- **le projet de statuts du futur syndicat**

**et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à son installation pour un démarrage au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.**

### **4°) Transfert de compétences à la Communauté de Communes (PLUI)**

Le Maire rappelle que la loi ALUR prévoit que, dans les trois ans qui suivent sa publication, c'est-à-dire le 27 Mars 2017, les communes membres d'une Communauté de communes peuvent transférer la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de documents d'urbanisme en tenant lieu de la carte communale. Il rappelle qu'actuellement sur les 9

communes composant la Communauté de Communes du Gencéen, seulement 2 ont un PLU et 3 une carte communale.

Compte tenu de la nécessité de créer un document cohérent à l'échelle intercommunale et donc de lancer prochainement une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le Maire propose au Conseil Municipal de transférer la compétence « Etude, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal » à la Communauté de Communes du Pays Gencéen, et par voie de conséquence d'autoriser la modification de ses statuts.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve :**

- **Le transfert à la Communauté de Communes du Pays Gencéen de la compétence « aménagement de l'espace » étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

- **La modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Gencéen comme suit : Groupe des compétences obligatoires : aménagement de l'espace « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.**

**Et autorise le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de ce transfert.**

#### **5°) Abri de bus – Faule**

Le Maire rappelle que suite à la demande des habitants du village de Faule de disposer d'un abri de bus, il a contacté l'association du Val de Clouère qui a donné son autorisation pour prendre l'abri à La Touche.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition, remercie l'association et le Maire propose à la Commission des Chemins de venir sur place le Samedi 7 Novembre prochain à 11h30 pour déterminer le lieu où sera installé l'abri.**

#### **6°) Mini déchetterie**

Le Maire rappelle que la mini-déchetterie, installée en 2007, était destinée à accueillir des déchets autres que les déchets ménagers. Pour ce faire le site a été clôturé et différentes cases ont été aménagées pour recevoir gravats, ferrailles, tout-venant, cartons, bois, déchets verts, les employés de la Communauté de Communes se chargeant de collecter le contenu des cases. Malheureusement suite aux constats suivants :

- Augmentation constante des tonnages reçus sur ces sites, dont plus de la moitié provient de territoires extérieurs à la commune

- Une valorisation des déchets quasi nulle, ceux-ci n'étant pas triés correctement, 90% d'entre eux sont directement envoyés au centre d'enfouissement de Sommières du Clain

- Augmentation des incivilités : cartes falsifiées, clôtures coupées, barrières vandalisées, dépôt de déchets non autorisés (pneus, déchets dangereux...)

**Le fonctionnement de la mini-déchetterie de Saint Secondin sera modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 :**

- **Jours et horaires d'ouverture suivant un planning précis : Lundi (9h/12h) – Mercredi (14h/17h) – Vendredi (9h/12h) – Samedi (14h/17h)**

- **Présence d'un gardien sur site les jours d'ouverture pour interdire les accès extérieurs et guider les usagers**

- **Respect obligatoire des consignes de tri**

- **Tarification pour les déchets du territoire apportés par les professionnels.**

#### **7°) Schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes du Gencéen et les communes membres**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre l'élaboration et l'adoption d'un projet de schéma de mutualisation des services qui doit être soumis à l'avis des communes membres avant son adoption en Conseil Communautaire au plus tard le 31 décembre 2015.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport présenté par la Communauté de Communes du Pays Gencéen.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par vote à main levée et à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le rapport du projet de schéma de mutualisation 2015-2020 présenté.**

#### **8°) Indemnités allouées aux receveurs municipaux (Mmes FRANCHET et JEAMET)**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité à :

- Madame FRANCHET, pour ses conseils en matière de gestion de la comptabilité de la commune (117,39€)
- Madame JEAMET, en matière de conseil et de conception des budgets de la commune.

#### **9°) Retour Commissions**

**Commission Communication** : Réunion le lundi 9 Novembre à 19 heures pour début des travaux relatifs au Bulletin Municipal 2015/2016

#### **Formation d'élus**

Madame CHARTIER fait état de la dernière session de sa formation dans le cadre du renouvellement du site Internet de la Commune.

**Règlement Intérieur EAMS** : Madame CHARTIER présente le nouveau Règlement Intérieur de la Résidence Services, revu avec Madame Sophie BONVALET.

#### **Commission Cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'autorisation verbale de la famille concernée par l'abattage des deux cyprès situés au fond du cimetière. **Le Maire demandera une autorisation écrite de la famille afin d'éviter toute contestation à venir et dès cette autorisation obtenue, une société spécialisée dans ce type de travaux sera sollicitée.**

Madame RICHARD rend compte de la réunion de la Commission avec les Ets MOREAU le 24 Octobre dernier, concernant la reprise des concessions en état d'abandon et l'établissement d'un règlement intérieur du cimetière communal. Cette réunion a été très instructive et a permis d'avoir un point de vue professionnel sur les démarches à suivre, à savoir la confirmation des trois critères indispensables à remplir :

- Avoir plus de trente ans d'existence
- La dernière inhumation devant avoir été effectuée il y a plus de 10 ans
- Etre en état d'abandon constaté.

Madame RICHARD précise au Conseil Municipal qu'elle doit suivre une formation dispensée par Vienne Services, le 3 Novembre prochain, concernant la gestion d'un cimetière communal et qu'elle fera un bilan complet lors du prochain Conseil Municipal.

#### **Commission Voirie**

Le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 25 Septembre dernier, il avait été demandé à Monsieur Fabrice MARCHAND de contacter plusieurs entreprises pour la mise en place de certains panneaux dans le cadre de la sécurité des habitants de la commune. Ce dernier présente les devis en sa possession et le choix se porte sur la Société Signature pour la commande de 20 panneaux pour un prix de 1 956.06 €TTC

**Le Conseil Municipal donne son accord pour la commande auprès de la société SIGNATURE de 20 panneaux sécuritaires pour un montant de 1 956.06 € TTC dépense qui sera imputée au budget 2016.**

#### **10°) Questions diverses**

**Poney Club:**Le Maire informe le Conseil Municipal de la reprise d'activités du poney club à compter du 20 Novembre prochain. Le repreneur, Monsieur Jean PARIS, est déjà responsable d'une association « Equipage des Cimes » plus spécialisée dans l'hippothérapie comportementale et l'hippocoaching.

Le Maire propose au Conseil un projet de convention d'utilisation de l'ensemble des bâtiments sis route de Brion et de location du logement y afférent pour un montant forfaitaire annuel de 5.854€ (prorata appliqué pour 2015), tarif révisable au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année suivant l'indice de référence des loyers.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote la mise à disposition et les conditions d'utilisation de l'ensemble du Centre Equestre à Monsieur Jean PARIS, à compter du 9 Novembre et donne pouvoir au Maire de signer la dite convention et tous documents y afférents.**

**Epicerie ambulante:**Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme THUBERT, commerçant ambulante d'épicerie à la recherche d'un emplacement fixe une fois par semaine pour proposer la vente de produits d'origine locale.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord de principe pour une installation devant l'église, sauf le jeudi, jour réservé à la commerçante vendant des pizzas.**

**Secrétariat de mairie:**Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ d'Adeline GABORIAUD qui assurait un temps partiel en appui au secrétariat de mairie, et qui a été recrutée au sein d'une autre collectivité du Département, il propose le recrutement de Julie GUIMBAUD, domiciliée à la Touche de St Secondin, pour un contrat d'une durée de 6 mois sur la base de 6 heures/semaine.

**Pont de Plan :**Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux délibérations du 28 Août et du 25 Septembre au cours desquelles il avait été discuté des différentes possibilités de travaux de réfection du pont de Plan, le choix de la Commission Voirie s'est porté sur la société BELLO pour un montant de 21 582.00 € TTC.

Il précise que, compte tenu qu'aucun expert ne s'est présenté à ce jour et que nous ne connaissons pas la position de l'assurance de la partie adverse, nous ne pouvons lancer la procédure de travaux.

Enfin, le Maire précise, qu'après renseignement, la commune pourrait obtenir une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30% et propose d'établir dès maintenant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord afin que le Maire puisse déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.**

#### **Randonnées Gencéennes (organisées par l'Office de Tourisme du Pays Gencéen).**

La commune accueillera cette randonnée le 5 Juin 2016.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le **Mercredi 25 Novembre à 20 heures 30**. Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée.